



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 19 septembre 2025 DELIBERATION

Secrétaire de séance : Madame Monique ASSO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 30

Nombre de votant-e-s : 33

Rapporteur : Nicolas MALEIG

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

20 – APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE, LE LYCEE AGRICOLE DE SOEIX ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) POUR LA MISE A DISPOSITION D'ARBRES A DES FINS PEDAGOGIQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et suivants ;

Vu la volonté partagée entre la Ville d'Oloron-Sainte-Marie, le Lycée Agricole de Soeix "lycée des métiers de montagne" et l'Office National des Forêts (ONF) de développer un partenariat pédagogique autour de l'apprentissage des techniques de grimpeurs et d'élagage ;

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant l'intérêt pédagogique de permettre aux élèves du Lycée Agricole de Soeix de bénéficier de mises en situation réelles, encadrées, dans un environnement forestier ou urbain ;

Considérant l'engagement de la commune à favoriser la formation professionnelle des jeunes et à valoriser les arbres du domaine public dans une logique de gestion durable et raisonnée ;

Considérant qu'il convient, à ce titre, de formaliser les conditions d'intervention des élèves et de leurs encadrants dans le cadre d'une convention tripartite avec les partenaires concernés ;

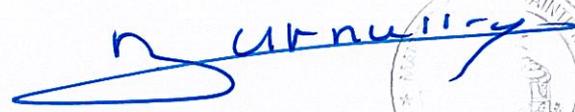
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention tripartite entre la Ville d'Oloron-Sainte-Marie, le Lycée Agricole de Soeix et l'Office National des Forêts (ONF), dont l'objet est de permettre l'accès à des arbres en milieu forestier et urbain à des fins pédagogiques, dans le cadre de l'apprentissage de l'élagage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 19 septembre 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 23/09/25

Bernard UTHURRY